***La France et la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie***

Alors que les populations européennes découvrent au milieu du XIXe siècle la modernité urbaine, sociale et économique, le continent est dominé par des régimes réactionnaires à la suite de la répression du Printemps des peuples (1848). Napoléon III, désireux de refaire de la France une grande puissance, favorise les mouvements nationaux. De nouveaux États‑nations se construisent, par la guerre et la diplomatie : l’équilibre géopolitique de l’Europe se modifie profondément.

**I. La France et l’unité italienne : du soutien au désaccord**

**A. Les espoirs d’unité italienne au lendemain de 1848**

Au milieu du XIXème siècle, la nation (communauté ayant une unité, souhaitant vivre ensemble et se doter d’un État) italienne est divisée politiquement : royaume de Piémont-Sardaigne au Nord, royaume des Deux-Siciles au Sud, États pontificaux (États appartenant à l’Église et dont le pape est le chef politique et religieux) au centre et plusieurs duchés (Parme, Modène, Toscane) ailleurs. Le Nord-Est de la péninsule est dominé par l’Autriche-Hongrie (qui contrôle les régions de Lombardie et de Vénétie).

 Lors de l’occupation napoléonienne au début du XIXème siècle puis au moment du Printemps des peuples en 1848, un sentiment national (revendications de liberté et d’unité nationale) se développe avec le mot Risorgimento (mot italien signifiant « résurgence » désignant un mouvement politique qui a pour objectif la renaissance d’une Italie libre et indépendante). Mais l’échec des mouvements révolutionnaires italiens en 1849 conduit à la restauration d’un ordre monarchique autoritaire sous l’impulsion de l’Autriche et du pape.

Au début des années 1850, les libéraux et les partisans de la création d’un État-nation (situation dans laquelle les limites d’un État et d’une nation coïncident), comme Guiseppe Mazzini ou Guiseppe Garibaldi, reportent leurs espoirs de changements politiques sur le royaume de Piémont-Sardaigne, seul État disposant d’une constitution. En 1852, le roi Victor Emmanuel II confie la présidence du gouvernement au comte Cavour, fondateur du journal Il Risorgimento et partisan d’une unité italienne à partir du royaume de Piémont-Sardaigne.

**B. L’engagement français dans les affaires italiennes**

Afin de réaliser l’unité italienne, Cavour se prépare à entrer en guerre contre l’Autriche. Afin d’obtenir le soutien de la France et le Royaume Uni dans cette guerre, il les appuie lors de la guerre de Crimée. Mais le Royaume Uni annonce sa neutralité. Cavour reporte tous ses espoirs sur Napoléon III qu’il essaie de séduire par une diplomatie (mise en œuvre de la politique étrangère d’un État par l’intermédiaire d’alliances et de traité) très active : il envoie notamment la comtesse de Castiglione séduire l’empereur.

Les sollicitations de Cavour trouvent un écho favorable auprès de Napoléon III car il a vécu à Rome dans les années 1820 et parce qu’il est très attaché au principe de la liberté des peuples. De plus, la France cherche à sortir de l’isolement diplomatique dans lequel elle est enfermée depuis 1815. Mais Napoléon III hésite à intervenir dans les affaires italiennes : - il craint de se mettre à dos les catholiques français s’il soutient l’unité italienne (qui se fera, territorialement, forcément au détriment des États du pape) ; - il craint d’affronter une puissance militaire aussi imposante que l’Autriche.

En 1858, Napoléon III et Cavour se rencontrent à Plombières. La France s’engage à soutenir le Piémont en cas d’agression autrichienne. Napoléon III expose sa conception de l’unité italienne sous la forme d’une fédération (alliance politique d’États autonomes qui mettent en commun leurs compétences) placée sous l’autorité partagée du pape et du royaume du Piémont.

**C. L’action de la France dans l’unification de l’Italie**

La guerre contre l’Autriche éclate en 1859, suite aux provocations répétées de Cavour à l’encontre de l’Autriche. La France apporte son soutien militaire. Après les batailles victorieuses de Magenta et de Solferino (1859), Napoléon III et Victor Emmanuel II entrent triomphalement dans Milan : cet épisode marque l’apogée de l’entente entre la France et le Piémont. En novembre 1859, Napoléon III signe un traité de paix avec l’Autriche à Zurich. Ce traité est lié à la violence des combats mais aussi à la volonté de l’empereur de préserver les intérêts du pape en Italie. Le Piémont fait alors une concession majeure : il cède la Savoie et Nice à la France.

- Le Piémont obtient l’aide militaire de la France, qui y gagne Nice et la Savoie - Victor Emmanuel II justifie ce rattachement par l’aide militaire de la France, par l’importance des liens commerciaux et par la question des nationalités - Le rattachement est validé par plébiscite en avril 1860 : il est très favorable au rattachement mais tout est fait pour éviter l’abstention et favoriser un vote favorable.

A la fin des années 1860, la France devient un obstacle à l’unité italienne, qui se poursuit vers le Sud par l’expédition des Mille, menée par Garibaldi. Napoléon III soutient en effet le pape Pie IX, qui refuse une unité conduisant à la destruction de son pouvoir politique (il est chef des États du pape). En 1867, Garibaldi attaque les troupes françaises à Mentana, près de Rome. En 1870, les troupes françaises se retirent de Rome, après la défaite contre la Prusse. Le pape se soumet et Rome devient la capitale de l’Italie unifiée.

**II. La France et l’unité allemande : de la neutralité à la guerre**

**A. Le temps de la domination autrichienne (1848-1862)**

Depuis 1815, les États allemands sont réunis au sein d’une fédération appelée la « Confédération Germanique ». Après l’échec de la révolution de 1848, l’ordre monarchique autoritaire est restauré. Une partie des États allemands souhaite que la Prusse, l’État le plus puissant, incarne le nationalisme (idéologie qui fait de la nation la valeur centrale) allemand au sein d’une « petite Allemagne » (projet d’une confédération limitée à la Prusse et aux États allemands, en excluant l’Autriche, qui est un État multinational, c’est-à-dire un État regroupant plusieurs nationalités au sein de ses frontières).

 D’autres États soutiennent le projet d’une « grande Allemagne » (projet d’une vaste confédération associant l’Autriche, la Prusse et tous les États allemands). L’Autriche impose au Parlement de Francfort, assemblée des États allemands née après la révolution de 1848, la formation d’une Confédération germanique placée sous son contrôle. La Prusse n’est pas prête à affronter la puissance militaire autrichienne et se soumet en 1850. Elle cherche cependant des appuis diplomatiques dans l’hypothèse d’un affrontement futur : mais la France de Napoléon III se tient à l’écart de ce conflit, étant elle-même déjà impliquée dans la guerre de Crimée et soutenant déjà le Piémont face à l’Autriche.

**B. L’unité en luttant contre l’Autriche (1862-1866)**

La Prusse est renforcée. Au début des années 1860, la Prusse s’est modernisée sous l’effet de l’industrialisation et du commerce. En 1862, Bismarck est nommé chancelier (chef du gouvernement) par le roi Guillaume Ier. Il annonce sa décision d’affronter l’Autriche. En 1864, un premier bras de fer a lieu à propos du contrôle des duchés de Schleswig et d’Holstein, pris au Danemark. Il se résout par un accord de partage l’année suivante.

La Prusse se rapproche de la France. Le renouvellement de la neutralité française est indispensable pour que la Prusse puisse affronter l’Autriche. Lors d’une rencontre à Biarritz en 1865, Bismarck obtient cette neutralité de la part de Napoléon III. La France espère tirer profit de cet accord pour obtenir des gains territoriaux à sa frontière allemande. La défaite autrichienne se dessine en quelques semaines : elle est écrasée à Sadowa en 1866. C’est un choc dans toute l’Europe, qui prend alors conscience de la puissance militaire prussienne. Le traité de Prague, signé en 1867, dissout la Confédération germanique au profit d’une « Confédération de l’Allemagne du Nord », dominée par la Prusse. Celle-ci devient alors une menace pour la France, qui change brutalement de diplomatie envers la Prusse.

**C. L’unité en luttant contre la France (1866-1871)**

La politique étrangère de Napoléon III agace profondément Bismarck. Il baptiste les tentatives françaises consistant à récupérer des territoires auprès de l’Allemagne la « politique des pourboires » : en effet, Napoléon III réclamait le Luxembourg en échange de sa neutralité et de sa reconnaissance de la Confédération de l’Allemagne du Nord ». Pour faire barrage à Bismarck, Napoléon III essaie de faire émerger une Confédération de l’Allemagne du Sud, hostile à la domination de la Prusse sur les États allemands.

Pour Bismarck, la France est un obstacle à l’affirmation de la puissance prussienne mais aussi un moyen d’achever l’unité de l’Allemagne. Le chancelier compte en effet sur un élan d’unité nationale de tous les Allemands, du Nord au Sud, en cas de guerre provoquée par la France. La guerre franco-prussienne se profile. En 1868, Napoléon III s’oppose avec succès à la candidature d’un prince prussien au trône d’Espagne. Il exige du roi Guillaume Ier de Prusse une déclaration officielle de renoncement. L’opinion publique s’enflamme en Allemagne comme en France. La France déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870, provoquant l’union de tous les États allemands. La victoire prussienne est rapide : le 2 septembre 1870, la captivité de Napoléon III à Sedan annonce la défaite française, entraînant la capitulation de Napoléon III et la chute du Second Empire.

L’unité de tous les États vainqueurs, au sein d’un nouvel Empire allemand, est proclamée au château de Versailles le 18 janvier 1871. Bismarck impose également à la France l’annexion par l’Allemagne de l’Alsace et de la Moselle.

**Conclusion**

Entre 1848 et 1871, la France s’implique de façon directe et importante dans l’unification de l’Italie : elle commence par la soutenir avant de tenter, en vain, de l’en empêcher. Pour ce qui est de l’unification allemande, elle reste d’abord neutre puis tente, en vain, de l’empêcher par la guerre.

Que ce soit dans le cas de l’Italie comme dans celui de l’Allemagne, la France ne parvient pas à empêcher l’unification de ces deux États. Ces aspirations nationales étaient sans doute trop fortes et la France n’était pas assez puissante pour s’opposer à la force prussienne.

 La défaite de 1870 face à la Prusse est une des plus importantes blessures nationales françaises du XIXème siècle.